

ANNEXE I  
(article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE I**

MAINTIEN, ENTRETIEN, ACQUISITION ET INSTALLATION  
D'ÉQUIPEMENTS SPÉCIALISÉS RELIÉS À L'OPÉRATION DES LIEUX  
DE DIFFUSION OU DE CRÉATION RELEVANT DE LA COMPÉTENCE  
D'AGGLOMÉRATION

**SECTION I**

NATURE DES ACQUISITIONS, DES TRAVAUX ET DES SERVICES  
PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES - DESCRIPTION DU PROJET

**1.** Le projet consiste à maintenir, entretenir, acquérir et installer tout équipement lié directement à l'opération des lieux de diffusion ou de création relevant de la compétence d'agglomération.

**2.** Le projet varie selon le besoin de chacun des lieux de diffusion ou de création et peut nécessiter l'octroi des contrats de services professionnels et techniques pour le maintien, l'entretien, les acquisitions ou les installations des équipements scéniques et artistiques ainsi qu'à toute autre spécialité qui est requise. Il peut s'agir d'acquisition d'équipements spécialisés, de travaux d'installation, de remplacement, d'amélioration, de déplacement, d'aménagement, d'éclairage ainsi que d'autres travaux divers et imprévus nécessaires à la réalisation du projet. De plus, le projet peut également nécessiter l'octroi de subventions à des organismes mandatés à l'opération des lieux de diffusion ou de création.

**SECTION II**

LOCALISATION DES TRAVAUX

**3.** Les travaux et les services professionnels et techniques ainsi que les subventions octroyés décrits aux articles 1 et 2 peuvent être localisés sur le territoire de la ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération.

**SECTION III**

ESTIMATION DU COÛT

**4.** L'estimation du coût d'achat des équipements spécialisés, des travaux, des services professionnels et techniques et des subventions décrits aux articles 1 et 2, s'élève à la somme de 150 000 \$.

**TOTAL : 150 000 \$**

Annexe préparée le 9 février 2021 par :

---

Chantale Émond,  
Service de la culture, du patrimoine  
et des relations internationales